

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges
Service des Actions Educatives
12326

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 MAI 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME VALÉRIE GUARINO**

OBJET : Proposition d'avenant type aux conventions de projets spécifiques d'actions éducatives dans les collèges année 2019/2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La crise sanitaire du Covid-19 a entraîné la fermeture des établissements scolaire au 16 mars 2020. Les associations chargées de la mise en œuvre des actions éducatives 2019/2020, dont les subventions avaient été adoptées par la Commission permanente du 20 septembre 2019 (délibération n°156) ont, de ce fait, été contraintes d'annuler un grand nombre d'interventions programmées de longue date.

En dépit de la réouverture des établissements scolaires décidée par le gouvernement, à partir du 11 mai 2020, la reprogrammation d'ici à la fin de l'année scolaire des actions annulées, conformément aux conventions d'attribution des subventions votées, s'avèrera délicate, compte tenu de la priorité donnée à la reprise des enseignements fondamentaux, dans des conditions adaptées.

Toutefois, tant pour les collégiens des Bouches-du-Rhône que pour les associations porteuses de ces interventions, lesquelles sont également fortement impactées par cette crise sans précédent, il est essentiel de s'attacher, dans le respect des différentes priorités et consignes de prévention, à reprendre et mener à terme le parcours éducatif engagé sur 2019/2020.

Aussi, dans le cadre des mesures exceptionnelles que nécessite cette crise, il est proposé d'adopter un avenant type à la convention votée le 20 septembre dernier, permettant un report de la date limite de réalisation de ces actions au 30 novembre 2020, au lieu du 30 septembre comme initialement prévu.

Ce rapport ne comporte aucune incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

